

Cession au profit de Mme NICOLIER Bernadette, chemin de la Selle

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Mme NICOLIER Bernadette, domiciliée 32 rue Eugène Viollet Le Duc, a sollicité la commune en vue de la cession à son profit d'une parcelle de terrain sise chemin de la Selle.

Cadastrée section BV n° 432, d'une surface de 85 m², cette parcelle est classée en zone UE du PLU.

Cette cession permet à Mme NICOLIER, propriétaire de la parcelle riveraine, de bénéficier d'un accès direct au chemin de la Selle et à la commune de se libérer de la contrainte d'entretien de ce délaissé de voirie.

Un accord est intervenu quant aux modalités de la transaction, à savoir :

- cession au profit de Mme NICOLIER Bernadette de la parcelle cadastrée section BV n° 432 au prix correspondant à l'estimation de France Domaine soit 1 100 €,
- frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La recette de 1 100 € sera imputée au chapitre 77.824.775.501.3010.

Cette parcelle est inscrite à l'inventaire comptable sous le numéro BAT-P86701.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette cession,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 2009.